

GUIDE D'ACCUEIL

Petite enfance

A destination des parents et futurs parents
à la recherche d'un mode d'accueil



Edito

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) est heureuse de vous présenter ce guide de la petite enfance dans lequel vous trouverez les informations nécessaires pour vous accompagner dans la première recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant.

Pour chaque parent, confier son enfant est une décision importante et c'est la raison pour laquelle la formation et la qualité professionnelle des équipes sont à nos yeux, la clef de voûte de la bonne gestion des structures de la petite enfance. Les 6 structures d'accueil sont actuellement réparties sur l'ensemble du territoire : Pont-à-Mousson Centre-Ville, Pont-à-Mousson secteur «Le Breuil», Blénod, Atton, Dieulouard et Pagny-sur-Moselle.

Mais l'accueil des enfants ne s'arrête pas aux 6 crèches de la CCBPAM, il se traduit souvent par le choix d'un assistant maternel. En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des intervenants petite enfance, un Relais Petite Enfance est à votre disposition pour vous accompagner dans vos recherches d'un mode d'accueil adapté à vos besoins et dans vos démarches administratives liées à l'embauche d'un professionnel de l'accueil individuel.

Les équipes de la CCBPAM se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les différentes solutions d'accueil pour que vous déterminiez le mode de garde le plus approprié pour concilier votre vie professionnelle et familiale.

Ce guide traduit la volonté d'avoir sur le territoire du Bassin de Pont-à-Mousson des structures collectives, ainsi qu'un outil d'accompagnement des familles et des assistants maternels afin de créer de véritables lieux d'échanges, d'écoute et d'aide à la parentalité.

Nous vous invitons à découvrir cet outil qui évoluera encore dans les prochaines années.



M. LEMOINE Henry
Président de la Communauté de
Communes du Bassin de
Pont-à-Mousson



M. Dominique ROUBY
Vice-Président - Petite Enfance

Crèches collectives et permanences du Relais Petite Enfance sur le territoire du Bassin de Pont-à-Mousson



Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un **lieu gratuit d'information, d'accompagnement et d'accueil** pour les assistants maternels, les parents et les enfants, géré par la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Créé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, le RPE informe les parents et futurs-parents sur les différents modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans présents sur le territoire, que ce soit en accueil individuel (assistants maternels, Maison d'Assistants Maternels, gardes d'enfant à domicile) ou en accueil collectif (crèches communautaires, micro-crèches privées).



Information sur les différents modes d'accueil

Les professionnels du RPE **accompagnent les familles** dans leur recherche d'une solution d'accueil adaptée à leurs besoins, en les informant sur les différences qui existent et sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre. Ils peuvent également faciliter la mise en relation entre familles et assistants maternels.



Les assistants maternels

Environ **200 assistants maternels**, agréés par les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) sont installés sur le territoire, dont une dizaine sont regroupés en MAM (Maison d'Assistants Maternels).

Les professionnels du RPE peuvent faciliter la mise en relation avec les assistants maternels, en communiquant leurs disponibilités et leurs coordonnées.

Suite à la validation de leur agrément, les assistants maternels suivent une formation obligatoire de 120h, dont 80h avant de pouvoir accueillir des enfants.

Les assistants maternels exerçant à domicile peuvent accueillir **au maximum 4 enfants simultanément**. Ceux exerçant en MAM peuvent en accueillir 12 maximum en fonction du nombre d'assistants maternels.



Les crèches communautaires

Les parents ou futurs parents ont la possibilité de prendre un rendez-vous au :

06 79 28 11 93

afin d'établir un **dossier de demande de places en crèche**, pour les 6 établissements communautaires, s'ils ont besoin de minimum 1 jour d'accueil par semaine (accueil régulier).

Dans ce cas leur demande sera étudiée lors de la commission d'attribution des places pour une rentrée au mois de septembre, **en fonction des places qui se libèreront**.

Pour tout besoin d'accueil occasionnel (non régulier et en fonction des disponibilités), les familles du territoire peuvent contacter directement la crèche de leur choix.

Accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil individuel

Les professionnels du RPE proposent des rendez-vous, ainsi que des permanences téléphoniques, aux familles pour les **informer sur les différentes démarches** liées à leur rôle de parent employeur, ainsi que les droits et les obligations réciproques. (contrat de travail, salaire mensuel, indemnités,...).

Les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile) peuvent également être accompagnés par rapport à leur statut de salarié du particulier employeur, **des évolutions réglementaires de la profession**, mais aussi sur le champ éducatif à travers la mise en place de temps d'échanges, de **réunions thématiques et de matinées d'éveil**.

Le RPE les accompagne dans leur démarche de professionnalisation, en facilitant l'organisation de sessions de **formation continue** et en proposant des temps d'analyse de la pratique professionnelle, dans l'objectif d'améliorer constamment la qualité d'accueil des enfants.

Les animations

Les temps d'accueil collectif sont proposés sur le territoire du mardi au vendredi de 9h à 11h, sur **une dizaine de lieux différents** selon un planning trimestriel, disponible sur le site internet : www.bassin-pont-a-mousson.fr

Pour les enfants et leur famille, ces temps permettent de partager des jeux et des activités avec d'autres enfants et adultes. Ils découvrent ainsi la **vie en collectivité**, qui favorise la **socialisation** et l'ouverture sur l'extérieur avec la présence rassurante de son référent.

Pour les assistants maternels, c'est aussi l'occasion d'observer l'enfant dans un autre contexte et de retrouver d'autres professionnels ainsi que des familles pour échanger et **partager des expériences**.

Relais Petite Enfance

4 Place Colombé
54700 PONT A MOUSSON
Tél : 03 83 81 36 05
Courriel : rpe@ccbpm.fr

Accueil sur rendez-vous :

Les accueils pourront s'effectuer sur Dieulouard,
Pagny-sur-Moselle et Pont-à-Mousson

Horaires d'ouverture et permanence téléphonique :

Du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h15

N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur



Le fonctionnement des crèches communautaires

Les enfants sont accueillis dès 10 semaines jusqu'à 6 ans.

Les différentes crèches proposent trois modes de garde :

Les parents ont la possibilité d'amener leur enfant **régulièrement** en souscrivant un contrat d'accueil ou **occasionnellement** en fonction des places disponibles de la structure. L'accueil d'**urgence**, quant à lui, permet aux parents de faire face à un imprévu.

Pour proposer à votre enfant l'épanouissement affectif qu'il mérite, l'accueil est assuré par **des équipes pluridisciplinaires de professionnels**, spécialisés dans la petite enfance (Puéricultrices, Éducateurs de Jeunes Enfants, Auxiliaires de Puériculture, CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance...) et des agents techniques.

Le projet éducatif

Le projet éducatif traduit une vision globale de l'éducation, une affirmation de la place de l'enfant, de ses besoins à partir desquels sont envisagées la présence et l'action des adultes pour lui permettre de se sentir en sécurité, de vivre des expériences, de construire son individualité.

Le réseau des crèches a axé ses projets sur le respect de l'enfant et le respect de l'autre, l'autonomie de l'enfant, le savoir vivre en collectivité, la confiance en soi, la créativité et le plaisir.

Ces lieux de vie favorisent autant les jeux libres (coins livres, dinettes, garage, constructions...) que la venue d'intervenants extérieurs spécialisés (musicien, éducateur sportif, conteur...) et la mise en place d'ateliers en petits groupes.



A NOTER

Les structures accueillent des stagiaires en formation ainsi que des apprentis : Educateurs de Jeunes Enfants, Auxiliaires de Puériculture, Infirmiers, Infirmiers Puériculteurs et toutes formations en lien avec le domaine de la Petite Enfance.

Le réseau des crèches communautaires

Les Chérubins

20 Place Saint Antoine
54700 Pont-à-Mousson
03 83 83 14 01

Capacité : 30 places

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermeture : 1 semaine aux vacances de Printemps, 3 semaines en été et 1 semaine entre Noël et Nouvel An

Françoise Dolto

Rue Françoise Dolto
54700 Blénod-lès-Pont-à-Mousson
03 83 80 41 02

Capacité : 35 places

Horaires : 7h15-18h30 du lundi au vendredi

Fermeture : 1 semaine aux vacances de Printemps, 3 semaines en été et 1 semaine entre Noël et Nouvel An

Petits Pas à Pont

2 rue Edmond Michelet
54700 Pont-à-Mousson
03 83 81 29 77

Capacité : 20 places

Horaires : 7h00-18h30 du lundi au vendredi

Fermeture : 3 semaines en été et 1 semaine entre Noël et Nouvel An

La Maison des Lutins

2 rue Jules Ferry
54380 Dieulouard
03 83 37 11 72

Capacité : 30 places

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermeture : 3 semaines en été, 1 semaine entre Noël et Nouvel An

Les Ch'Attons

3 rue des Dames
54700 Atton
03 83 80 99 39

Capacité : 25 places (35 après travaux)

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermeture : 3 semaines en été et 1 semaine entre Noël et Nouvel An
Fermetures pédagogiques 3 jours par an

Au jardin des Libellules

32 rue Montessori
54530 Pagny-sur-Moselle
03 55 07 01 65

Capacité : 25 places

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermeture : 3 semaines en été et 1 semaine entre Noël et Nouvel An

Les aides aux parents

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Vous êtes parents ou futurs parents, la Caisse d'Allocations Familiales peut vous aider à supporter les nouvelles charges et dépenses liées à la naissance et à l'éducation de votre enfant en vous allouant des prestations (en fonction de votre situation familiale et de vos ressources).

Pour connaître le détail de ces allocations (conditions d'attribution, montants, démarches à effectuer) et télécharger les formulaires de demande, allez à l'adresse suivante : www.caf.fr
Le site monenfant.fr complète une source d'informations pour les parents.

Nos prestataires



Avec le soutien de



Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
75 allée Louis Camille Maillard
54701 PONT A MOUSSON Cedex
03 83 87 87 00

